

Un méthaniseur pour valoriser des sols pauvres

Au nord de Dijon, à Marsannay-le-Bois, la SAS MLGG allonge sa rotation grâce à la mise en service d'un méthaniseur. Une démarche indispensable pour faire face aux impasses techniques, climatiques et économiques.

Sur les plateaux séchants et caillouteux de Bourgogne, la SAS MLGG (du nom de ses fondateurs) est confrontée à de gros défis agronomiques et économiques. De 35 % de la sole globale, la part du colza est tombée à 17 % (alises obligent). La crucifère qui a chuté à 10 q/ha, n'est plus cultivée que sur les très bonnes parcelles.

400 HA DE SEIGLE FOURRAGER EN CIVE D'HIVER

En terres superficielles sans irrigation, l'évolution réglementaire (retrait de nombreux produits phytosanitaires), les débouchés limités des cultures de niches telles que les lentilles, ainsi que les aléas climatiques limitent les possibilités d'adaptation. Prometteurs cette année, les pois n'ont finalement rien donné. La luzerne, qui a remplacé le colza dans de nombreuses exploitations, manque de débouchés. « Sans élevage et avec une rotation courte, il sera difficile de continuer à cultiver dans nos zones », constate Fabrice Genin, l'un des six associés de la SAS MLGG.

Sur l'exploitation, la mise en service, en janvier dernier, d'un méthaniseur à

80 000 euros économisés par an sur les engrais

• Semé en septembre et récolté en mai, le seigle fourrager reçoit un apport précoce de **110 unités d'azote à l'hectare**

Il s'agit de maximiser le volume de biomasse pour atteindre un **objectif de 25 à 30 tonnes de matières brutes à l'hectare**

Pour le reste, la céréale sera cultivée à l'économie : il n'y aura ni fongicide, ni insecticide, ni désherbant.

• Les agriculteurs comptent **baisser leurs apports de phytosanitaires de 20 %** par rapport à l'ancienne rotation colza-blé-orge.

Avec la **valorisation du digestat**, utilisé comme un engrais liquide, une économie annuelle de 80 000 € sur les achats d'engrais est attendue.

VALORISATION DU DIGESTAT

Riche en urée et oligo-éléments, très assimilable par les plantes, le digestat sera utilisé comme un engrais liquide. Il sera épandu, dans un premier temps, sur les parcelles proches du méthaniseur.

Celles plus éloignées, reçoivent du compost, issu d'un échange paille-fumier avec des éleveurs. « Alors que la tentation, du fait de la faible rentabilité de nos systèmes, serait de faire l'impasse sur les engrais de

fond, nous avons toujours veillé à maintenir le potentiel de nos sols en amenant de la matière organique (MO) et en gardant pailles et résidus dans les champs », explique Fabrice Genin, l'un des six associés de la SAS MLGG.

injection directe, ouvre des perspectives nouvelles. Source principale d'approvisionnement de l'installation, le seigle fourrager offrira de modifier et d'allonger la rotation. Il sera cultivé l'hiver en Cive (1) sur 400 ha et suivi d'une culture

de vente d'été : tournesol, lentilles, moutarde, luzerne... « La valeur ajoutée apportée par la vente de biogaz permet d'assumer le risque pris sur la culture d'été », pointe notre interlocuteur.

En plus de la céréale fourragère, grosse productrice de biomasse, des prairies temporaires (ray-grass/trèfle) seront également implantées pour une durée de deux ans. Il y aura aussi du sorgho et du tournesol. Sursemées derrière un escourgeon, ces Cive d'été seront récoltées fin septembre. Des issues de céréales de l'exploitation compléteront la ration du méthaniseur dans une limite de 10 % des matières entrantes.

« Seule, l'exploitation doit pouvoir faire

LE CONTEXTE



• À Marsannay-le-Bois (Côte-d'Or).
• Les six associés de la SAS MLGG cultivent avec l'aide de quatre salariés et apprentis 1 000 ha de SAU : 40 % de blé, 17 % de colza, 12 % de moutarde IGP de Bourgogne, 29 % d'orge d'hiver, 8 % de luzerne, 1 % de lentilles, 4 % de sarrasin.
• Cultive en Cive sur 400 ha, le seigle fourrager d'hiver n'apparaît pas dans l'assolement.



Pour Christophe Monot et Fabrice Genin (de g. à d.), deux des six associés de la SAS MLGG : « Le méthaniseur dispose, aujourd'hui, d'une capacité d'injection de 110 Nm³/h, soit la consommation énergétique de 3 000 à 4 000 habitants. »

fonctionner à 99 % le méthaniseur, souligne l'agriculteur. Le « business plan » n'a pas été basé sur des ajouts de matières premières extérieures sur lesquelles la concurrence est grandissante, mais sur une recherche maximale d'autonomie. Il n'y aura pas de sous-produits d'industries agroalimentaires dont la composition est susceptible de varier et de générer des dysfonctionnements coûteux et des soucis avec les riverains. »

Récolté en mai, le seigle fourrager est ensilé dans un gigantesque silo taupinière sans bêche, végétalisé avec un



Le silo taupinière n'est pas bâché mais végétalisé par un sursemis d'orge, 10 000 à 11 000 t de seigle fourrager ensilé y sont stockés.

« Sécuriser l'approvisionnement du méthaniseur par des partenariats avec des voisins. »

semis d'orge. Les chantiers (vingt-cinq jours de travail par an en moyenne) sont assurés en interne avec l'aide de deux, voire trois exploitations voisines. Du matériel adapté a été acheté : une faucheuse-andaineuse, une ensileuse de 550 ch, deux bennes, un épandeur équipé de disques enfouisseurs et de

pendillards, etc. Le tout pour 1 M€. Pour sécuriser le plan d'épandage et assurer l'approvisionnement du méthaniseur lors de printemps secs, des contrats ont été passés avec des agriculteurs locaux intéressés par faire du seigle et allonger leur rotation. Leur production est achetée. « Globalement, on dispose de près de 1 500 ha, indique Fabrice Genin. Face aux risques aléas climatiques, on gère comme les éleveurs en faisant des stocks. »

À moyen terme, la SAS MLGG envisage de passer une partie de leur exploitation en bio à condition que les prix suivent (la disponibilité en digestat les y aidera), voire de monter une station BioGNV si

l'hydrogène, concurrent du biogaz, n'arrive pas trop vite. ANNE BRÉHIER (1) Culture intermédiaire à vocation énergétique.

LES PLUS

- Diversification agronomiquement intéressante.
- Lisibilité de quinze ans sur le tarif du biogaz.

LES MOINS

- Investissement lourd : 6 M€ (méthaniseur et matériel).
- En biogaz, chiffre d'affaires journalier de 5 000 € à réaliser pour respecter le « business plan ».
- Charge mentale nouvelle et astreinte psychologique 365 jours par an.